
De : Claude ALLET
Envoyé : lundi 24 mars 2025 14:10
À : Marguerittes Enquete Plu <enquete.plu@marguerittes.fr>
Objet : Modification du PLU

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mon étonnement de constater que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole n'a pas été consultée pour émettre son avis sur ce projet de modification du PLU. C'est en effet elle qui a la compétence "eau potable et assainissement".

Elle a en particulier la responsabilité de s'assurer que tous les changements qui peuvent toucher aux périmètres de protection des captages respectent les règles établies et la conformité au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. C'est en particulier le cas pour le captage de Peyrouse.

Une telle omission constitue une anomalie de cette procédure, et un défaut d'information des citoyens de la commune.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à mon message.

Cordialement

Claude Allet

Administrateur du 2ème collège d'Eau de Nîmes Métropole